



6537 - Les règles régissant l'interprétation des rêves

question

Je voudrais quelques renseignements concernant l'interprétation islamique des rêves. Je possède déjà un livre attribué à Ibn Sirine. Mais je voudrais en savoir davantage.

la réponse favorite

Louange à Allah.

1. Le rêve qui se révèle vrai fait partie de la prophétie. A ce propos, il a été rapporté de façon sûre que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Le rêve qui se révèle vrai fait partie des 46 parties de la prophétie.** (rapporté par Boukhari 6472 et Mouslim, 4201) ;

2. Le rêve marqua le début de la révélation (faite au Prophète (Boukhari, 2 Mouslim, 231).

3. Le rapport du rêve à la réalité est fonction de la véracité du rêveur. Ceux dont les rêves se traduisent dans la réalité le plus souvent sont ceux dont le discours est le plus vrai. (Mouslim, 4200).

4. Au fur et à mesure que l'on se rapproche de la fin des temps, le rêve expriment de mieux en mieux la réalité conformément à l'affirmation du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), en raison de l'éloignement du temps de la Prophétie et de ses effets (immédiats). Le rêve constitue alors une compensation pour les croyants car il leur apporte de bonnes nouvelles, les aide à demeurer patients et les raffermir dans la religion (Boukhari, 6499) et Mouslim, 4200).

Ceci ressemble aux prodiges apparus après le temps des Compagnons et qu'ils n'avaient pas accomplis parce que la solidité de leur foi en les dispensait alors que la faiblesse de la foi des générations postérieures explique leur besoin de ces prodiges.

5. Les rêves sont de trois sortes : des rêves de source divine, des rêves de source humaine et des



rêves de source satanique. A ce propos, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Le rêve provient de trois sources : il peut être une vision opérée par Allah, ou une attrition provoquée par Satan ou le résultat des pensées qui animent l'intéressé à l'état de veille et se transforment en images au cours du sommeil. (Boukhari, 6499 et Mouslim, 4200).

6. Le rêve des prophètes est une révélation dans la mesure où ils jouissent d'une protection divine contre Satan. Ceci fait l'objet du consensus de la Umma et il explique l'exécution par Abraham d'un ordre d'Allah reçu au cours d'un rêve et qui consiste à égorger son fils Ismaïl (psl).

7. Les rêves autres que ceux des prophètes doivent être examinés à la lumière de la révélation claire. Si leur contenu y est conforme, on peut l'accepter. Autrement, on ne l'applique pas. Voilà une question très dangereuse qui a provoqué l'égarement de beaucoup d'hérétiques soufis et d'autres.

"8. Quiconque veut que ses rêves deviennent une réalité doit s'imposer la véracité, la consommation de biens licites, l'observance des ordres religieux et l'abandon des proscriptions d'Allah et de Son Messager (bénédiction et salut soient sur lui). En plus, il se met dans un état complet de propreté rituelle, s'orienter vers la qibla au moment de se coucher et répéter le nom d'Allah jusqu'à ce que le sommeil s'empare de lui. Dans ce cas, son rêve manque rarement de se réaliser."

9. Les rêves les plus susceptibles de se réaliser sont ceux de l'aube. En effet, ce moment constitue l'heure de la descente divine et du rapprochement de la miséricorde, du pardon et le temps de repos des démons. En revanche, le rêve du début de nuit, temps de déploiement des démons et des mauvaises âmes, est le moins susceptibles de se réaliser. Voir pour ce qui précède Madaridj as-Salikine, 1/50-52). Al-Hafiz Ibn Hadjar a dit :

10. Tous les rêves se regroupent sous deux catégories :

A - Les rêves qui se révèlent vrais. C'est-à-dire les rêves des prophètes et leurs pieux successeurs. De tels rêves peuvent se retrouver rarement chez d'autres (c'est le cas du rêve du roi infidèle que Joseph (psl) s'est chargé d'interpréter. Le rêve vrai est celui qui se traduit fidèlement dans les



réalités.

B - Le songe qui ne contient aucun avertissement et qui comprend plusieurs sous catégories :

La première représente une manœuvre satanique visant à attrister le rêveur. C'est ainsi qu'on voit sa propre tête coupée poursuivre le rêveur. On voit que l'on est tombé dans un gouffre et ne trouve personne pour apporter du secours, etc.

La deuxième consiste à voir des anges donner l'ordre de se livrer à des actes interdits ou à d'autres pratiques rationnellement impossibles.

La troisième consiste à voir ses propres pensées et souhaits se concrétiser dans le rêve ou voir ce que l'on a l'habitude de faire à l'état de veille ou ce qui préoccupe l'intéressé et arrivera vraisemblablement dans le futur et se passe souvent dans le présent et rarement dans le passé. Voir Fateh al-Bari, 12/352-354).

11. D'après Abou Saïd (P.A.a), le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Si l'un de vous fait un rêve qu'il aime, qu'il loue Allah car cela provient de Lui. Si l'un de vous fait un rêve qu'il déteste, cela provient de Satan. Qu'il demande la protection contre son mal et n'en parle à personne. Il ne lui apportera aucun préjudice** . (Rapporté par Boukhari, 6584 et Mouslim, 5862).

- D'après Abou Qatada (P.A.a), le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Le bon rêve vient d'Allah, et le songe de Satan. Quiconque voit quelque chose qui lui déplaît, doit souffler trois fois à sa gauche, et demander trois fois la protection contre Satan et changer de côté** . (Rapporté par Mouslim, 5864). Ibn Hadjar dit : « En somme, ce qui a été dit à propos du bon rêve se résume en trois choses :

a/ louer Allah

b/ en tirer un bon augure

c/ en parler à ses amis à l'exclusion de ceux que l'on aime pas.

Ce qui a été dit à propos du mauvais rêve se résume en quatre choses :



a/ demander la protection divine contre le mal qu'il contient ;

b/ demander la protection divine contre le mal de Satan ;

c/ souffler trois fois à gauche au moment de se réveiller ;

d/ ne pas en parler du tout ;

e/ Al-Boukhari mentionne au chapitre intitulé al-qayd fi al-manam (les attaches dans le rêve) une cinquième chose qui est l'accomplissement d'une prière. Voici les termes du hadith : « Quiconque voit en rêve quelque chose qu'il déteste, qu'il n'en parle à personne et qu'il accomplisse une prière. L'imam Mouslim a rapporté le hadith dans son Sahih selon une chaîne ininterrompue ;

f/ Mouslim ajoute une sixième chose qui est le changement de côté.

Voilà donc six pratiques à observer complètement. Les quatre premières (cité dans le même hadith) et l'accomplissement de deux rak'a et le changement de côté pour pouvoir dormir sur son dos. Voir Fateh al-bari, 12/370.

12. Dans le hadith d'Abou Razine rapporté par at-Tarmidhi, on lit : **Qu'il ne le raconte qu'à un ami ou un homme raisonnable** . Une autre version dit : **Qu'il n'en parle qu'à un ami ou à un homme intelligent** . Une troisième version dit : **qu'il ne raconte son rêve qu'à un uléma ou à un bon conseiller** . Al-Qadi Abou Bakr ibn al-Arabi dit : « Quant au uléma c'est parce qu'il en fait une bonne interprétation dans la mesure du possible. Quant au bon conseiller, il l'oriente vers ce qui lui sera utile. Quant à l'homme intelligent, il s'agit de celui qui en connaît l'interprétation car ou bien il lui apprend ce qu'il en sera en définitive , ou bien il se taira. Quant à l'ami, s'il en sait un bien, il le dira. S'il l'ignore ou est en butte à des doutes, il se tait. Voir Fateh al-Bari, 12/369.

Al-imam al-Baghawi a dit :

13. Sachez que l'interprétation comporte des sections. Car elle peut s'appuyer sur des références comprises dans le Coran, la Sunna ou les proverbes courants. L'interprétation peut aussi porter sur les noms et les sens. Elle peut également être fondée sur l'antinomie et l'inversion, c'est-à-dire



l'usage des contraires. » Voir Sharh as-Sunna, 12/220).

Al-Baghawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a cité des exemples parmi lesquels les suivants :

- L'interprétation s'appuyant sur des indications tirées du Coran est comme le fait de considérer la corde comme un symbole de l'engagement conformément au propos du Très Haut :

Cramponnez-vous à la corde d'Allah .

- L'interprétation avec des indications tirées de la Sunna c'est comme le fait de considérer le corbeau comme le symbole d'un homme dévoyé, car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a qualifié le corbeau de dévoyé.

- L'interprétation à l'aide des proverbes, c'est comme le fait de dire que creuser un fossé signifie ruser. Car le proverbe dit : **Quiconque creuse un fossé y tombera**

- L'interprétation par l'usage de noms. C'est comme le fait de tirer un bon augure du fait de voir en rêve un homme appelé Rashid qui signifie raisonnable.

- L'interprétation par l'antinomie et l'inversion, c'est comme la peur qui traduit la sécurité par référence aux propos du Très Haut : **Il substituera la sécurité à leur peur .**

14. Quant au livre intitulé Tafsir al-Manam (interprétation des rêves) attribué à Ibn Sirine, beaucoup de chercheurs mettent en doute cette attribution. C'est pourquoi il n'est pas possible de l'attribuer résolument à ce savant imam. Allah le sait mieux.